Le formulaire complété par le demandeur doit être adressé par mail à crb@clermont.unicancer.fr

ou par courrier à l’adresse suivante :

*Centre Jean PERRIN*

*À l’attention de Nicolas SONNIER*

*Laboratoire d’Oncologie Moléculaire*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DEMANDEUR** | **CONTACT ADMINISTRATIF DU DEMANDEUR (le cas échéant)** |
| **NOM** |  |  |
| **PRÉNOM** |  |  |
| **FONCTION** |  |  |
| **ÉTABLISSEMENT****/SOCIÉTÉ** |  |
| **ADRESSE** |  |
| **TÉLÉPHONE/FAX** |  |  |
| **E-MAIL** |  |  |
| **DATE DE LA DEMANDE** |  |

*58 rue Montalembert*

*63 011 CLERMONT-FERRAND*

****

*Ce document peut être transmis au Conseil Scientifique du CRB du CJP pour approbation.*

*Tous les éléments du dossier seront traités par le CRB du CJP de manière strictement confidentielle.*

*Merci de remplir uniquement les champs pertinents*

|  |
| --- |
| **RÉFÉRENCES DU PROJET** |
|  |
| CADRE DE LA DEMANDE | [ ] Recherche [ ]  Essai thérapeutique [ ] Diagnostic  |
| INTITULÉ DU PROJET COMPLET |  |
| RESPONSABLE DU PROJET/ COORDONNATEUR |  |
| ADRESSE |  |
| TÉLÉPHONE/FAX |  |
| E-MAIL |  |
| DURÉE DU PROJET |  |
| DATE DE DÉBUT |  |
| DATE DE FIN |  |
| DESCRIPTION DU PROJET | *Objectifs généraux, type d’étude, méthodologie envisagée, nature des données recueillies.(Eventuellement sur un document à part)* |
| ANALYSES GÉNÉTIQUES CONSTITUTIONNELLESPRÉVUES DANS LE PROJET | [ ] OUI [ ]  NON |
| PARTENARIAT | *Type de partenariat : Choisissez un élément.**Type de recherche  :Choisissez un élément.**Merci de préciser les coordonnées de chaque partenaire associé au projet de recherche décrit :**Merci de préciser les conditions du partenariat / collaboration / gestion de propriété intellectuelle éventuelles souhaitées :* |

|  |
| --- |
| **DEMANDE POUR PROTOCOLE DE RECHERCHE** |
| PATHOLOGIE (ADICAP)  |  |
| NUMÉRO DE DEMANDE |  |
| ORGANE(S)  |  |
| RÉCEPTEURS HORMONAUX |  |
| NOMBRE TOTAL DE PATIENTS SOUHAITÉ |  |
| ÂGE | [ ]  Tranche d’âge précise souhaitée [ ]  Indifférent  |
| SEXE  | [ ] Masculin*\**[ ]  Feminin *\**[ ]  Indifférent *\***\*Veuillez préciser le nombre souhaitée* |
| **RESSOURCES BIOLOGIQUES** |
| TYPE DE MATÉRIEL | TISSU ET TUMEURS :[ ]  Bloc paraffines *\**[ ]  Lames blanches (µm) *\**[ ]  Lames HPS *\**[ ]  Lames IHC *\**[ ]  Fragments de tissus congelés *\***\*Veuillez préciser le nombre souhaitée* |
| DONNÉES ASSOCIÉES SOUHAITÉES | [ ]  Minimum (âge, sexe, pathologie)[ ]  Données patient [ ]  CR anatomie pathologie anonymisé[ ]  Autres  |
| CONTRÔLE(S) QUALITÉ(S) SPÉCIFIQUE(S) |  |
| CRITÈRES D’EXCLUSION ÉVENTUELS |  |
| DEVENIR DES ÉCHANTILLONS EN FIN DE PROTOCOLE | Choisissez un élément. |
| **TRANSPORT** |
| ACHEMINEMENT | [ ]  Transporteur interne[ ]  Autre transporteur  |
| CONDITIONS DE TRANSPORT | [ ]  Ambiant[ ]  En carboglace (-80°C)[ ]  En azote liquide (-196°C)[ ]  Autre  |
| DÉCISION DE LA DIRECTION DU CRB ET/OU DU COMITÉ SCIENTIFIQUE (cadre réservé au CRB): |
| **Avis du Comité Scientifique sur cette demande  :** [ ] OUI [ ]  NON [ ]  NA**Participants au Comité Scientifique et Fonction :** Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. |
| Choisissez un élément. |
| *En cas de refus, merci de préciser les motifs :*  Cliquez ici pour taper du texte. |
| **SIGNATURE POUR ACCORD** |
| **DIRECTEUR DU CRB (OU SON ADJOINT OU RO DU CRB) :**Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.**SIGNATURE:** |

Champs d’application

Ces conditions s’appliquent à toutes les prestations du Centre de Ressources Biologiques (CRB) du Centre Jean Perrin (CJP). Elles impliquent que le demandeur de Ressources Biologiques (RB) représente une entité juridique habilitée à traiter avec le CRB CJP dans le respect de la législation en vigueur concernant l'utilisation des ressources biologiques humaines en recherche.

Ces conditions s’appliquent à tout contrat ou accord individuel entre le CRB CJP et un demandeur, sauf en cas de contrat particulier stipulant d’autres conditions expressément acceptées par le CRB CJP, sous forme écrite et signée des deux parties. Dans ce dernier cas, les conditions particulières énoncées

s’appliqueront pour le dit-contrat jusqu’à son terme, sans effet sur les services antérieurs ou ultérieurs du CRB CJP envers le demandeur en question.

Diffusion des Ressources Biologiques

Les demandes de RB se font par écrit en remplissant la « demande de mise à disposition de RB » disponible au laboratoire d’oncologie moléculaire du CJP, par demande à l’adresse eMail *crb@clermont.unicancer.fr* ou en

téléchargeant le formulaire de demande sur le site du CRB du CJP.

Les demandes reçues font l’objet d’une étude de faisabilité par le responsable du CRB. Cette étude se base sur la pertinence scientifique du projet, la disponibilité des RB demandées, de la possibilité d’effectuer une requête dans la base de données du CRB et sur le nombre d’échantillons destinés à la recherche.

Consentement du patient

Le CRB s’engage à ne pas céder les échantillons sans disposer du consentement du patient concerné (le donneur) ou d’une dérogation du Comité de Protection des Personnes (CPP).

Utilisation des RB

Le demandeur s’engage à utiliser les échantillons reçus, uniquement pour la recherche scientifiquedécrite dans la demande et seulement à destination de professionnels de la recherche et à ne réaliser aucune sous-cession des échantillons pour des recherches autres que celle décrite dans la demande.

Disponibilité des Ressources Biologiques

La liste des RB disponibles est dressée dans le catalogue du CRB CJP (disponible sur le site du CRB CJP) ou peut être demandée par mail à l’adresse suivante : *crb@clermont.unicancer.fr*. Le CRB CJP se réserve le droit d’annuler ou de modifier la disponibilité des RB sans préavis.

Délai de traitement des demandes de mise à disposition

Le CRB CJP s’engage à donner une réponse sur la faisabilité de la demande dans un délai deux semaines après réception tous les documents nécessaires à la mise à disposition. Le demandeur aura également les informations concernant le délai de traitement de sa demande.

Tarif des commandes

Les tarifs de délivrance des échantillons sont exprimés en euros et hors taxes (HT).

Les échantillons sont délivrés sur devis établi à partir de la grille tarifaire du CRB basée sur la grille du Cancéropôle Grand Sud-Ouest.

Les tarifs varient ainsi en fonction du type d’échantillon concerné ; s’ajoutera au montant déterminé HT, des frais pour coûts de stockage/hébergement à long terme.

Expédition des Ressources Biologique

Chaque transport de RB est planifié au préalable par le CRB en concertation avec le destinataire et le transporteur. Le transport est organisé selon la nature de l’échantillon biologique et suivant la réglementation en vigueur.

Les frais d’expédition sont à la charge du demandeur, sauf en cas d’accords bipartites signés entre le CRB CJP et le demandeur.

Propriétés des résultats

Le demandeur doit prévenir par écrit le CRB CJP lorsqu’il rend public le résultat de travail ou de recherche obtenus grâce à l’utilisation des ressources biologiques cédées par le CRB du CJP.

Le demandeur doit reconnaître l’apport technique et/ou scientifique du CRB du CJP dans la partie « matériels et méthodes des publications. Il doit faire apparaitre le numéro BRIF (Bio-Ressource Research Impact Factor) BB-0033-00075 du CRB CJP. Cette citation peut être intégrer sous la forme suivante « This work has benefited from the facilities and expertise of the biobank’s centre Jean PERRIN (Nom de la collection) BB-0033-00075 ».

Le demandeur peut également choisir d’associer les responsables de collection du CRB du CJP comme co-auteur de l’article selon leur degré d’implication.

Réglementation

Le demandeur s’engage à avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires réglementaires à la mise en œuvre de son projet. Il s’engage à respecter la législation en vigueur pour l’utilisation des échantillons biologiques humains pour la recherche scientifique.

Conditions de paiement

Le paiement doit être effectué après la validation de la demande par les deux parties. Sauf convention contraire, les cessions d’échantillons peuvent être réglées au comptant par chèque bancaire ou virement bancaire sur le compte bancaire mentionné sur la confirmation de commande.

Les parties conviennent que le droit commercial s’applique à cette transaction et le paiement ne doit pas intervenir plus de 30 jours après l’émission de la facture.

Sauf accord préalable et exprès de CJP pour une prorogation de l’échéance figurant sur la facture, tout retard de paiement imputable au Client entraînera l’application de pénalités de retard calculées sur la base de 8% du montant de la facture selon l’article L 446-1 du Code de Commerce et d’une indemnité́ forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement et, ce, sans préjudice de toutes indemnités que CJP pourrait réclamer.

Conservation des Ressources Biologiques au CRB

La méthode de conservation dépend de la nature de l’échantillon biologique. Le CRB s’engage à utiliser les méthodes de références pour préserver l’intégrité des échantillons biologiques.

Confidentialité

Le demandeur est soumis à la confidentialité de toutes les informations concernant le CRB CJP sauf en cas d’accord écrit de la part du CRB lui-même.

Amendements et modifications

Le CRB CJP se réserve le droit de modifier ses conditions générales sans avertissement préalable. Egalement, il se réserve le droit de refuser toute demande pour des raisons éthiques ou toute(s) autre(s) raison(s) qu’il juge valable(s).

Litiges et conciliations

Tous les contrats et les présentes conditions de CRB CJP sont soumis à la législation française. Tout litige mettant en cause le CRB CJP et qui ne trouverait pas de solution amiable sera porté devant les juridictions compétentes du siège social du Centre Jean Perrin.